



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

---

# POLITIQUE CADRE SUR LA GESTION FINANCIÈRE

Adoption le 15 mai 2018  
Entrée en vigueur le 15 mai 2018



## MOT DU CHEF

Dans les Orientations politiques 2017-2021, *Katakuhimatsheta* (Conseil des élus) nous rappelle l'importance de la concertation.

- Feu, symbole de réconfort et de renouveau, tu as toujours été présent dans la vie des *Pekuakamiulnuatsh*!
- Il y a le feu qui nous convie, qui nous rassemble. Il y a le feu au campement ou sur les rives d'un lac où on raconte ce qu'on a fait et d'où on vient. Il y a le feu où on imagine ensemble ce qu'on fera, ce qu'on sera.
- C'est ainsi que les *Pekuakamiulnuatsh* se rassemblaient au cœur de Tshitassinu pour imaginer leur destin, comme peuple, comme nation et qui fait ce que nous sommes. Nous le faisons encore aujourd'hui d'autres manières et avec d'autres moyens, mais l'esprit du feu est encore là.

Dans le cadre de la *Loi* sur l'administration financière de notre Première Nation, *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* a élaboré quatre politiques : la Politique sur la gouvernance financière, la Politique sur la *gestion financière*, la Politique sur les ressources humaines et la Politique sur la gestion de l'information. Ces politiques sont le fruit d'une réflexion attentive et d'un réel travail de collaboration.

C'est avec grand plaisir que *Katakuhimatsheta* vous présente cette politique.

Clifford Moar  
Pekuakamiulnuatsh  
Chef des *Pekuakamiulnuatsh*

Référence :

« Préambule », dans PEKUAKAMIULNUATSH TAKUHIKAN. *Orientations politiques 2017-2021 : Conjoncture, perspectives et priorités*, Katakuhimatsheta (Conseil des élus), 2018, p. 3.



## TABLE DES MATIÈRES

<b>1 DÉFINITIONS .....</b>	<b>4</b>
<b>2 ÉNONCÉ DE POLITIQUE.....</b>	<b>6</b>
<b>3 VISÉES ET ATTENTES EN MATIÈRE DE GESTION FINANCIÈRE.....</b>	<b>6</b>
<b>3.1 PÉRENNITÉ DES RESSOURCES.....</b>	<b>7</b>
<b>3.2 PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE .....</b>	<b>7</b>
<b>4 PORTÉE DE LA POLITIQUE .....</b>	<b>8</b>
<b>5 ENTRÉE EN VIGUEUR ET DATE DE RÉVISION .....</b>	<b>8</b>
<b>6 RÔLES ET RESPONSABILITÉS.....</b>	<b>8</b>
<b>6.1 KATAKUHIMATSHETA .....</b>	<b>8</b>
<b>6.2 LE COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT EST RESPONSABLE DE : .....</b>	<b>8</b>
<b>6.3 LA DIRECTION GÉNÉRALE EST RESPONSABLE DE : .....</b>	<b>9</b>
<b>6.4 LA DIRECTION – RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES EST RESPONSABLE DE : .....</b>	<b>9</b>
<b>7 RÉFÉRENCES.....</b>	<b>9</b>





## 1 DÉFINITIONS

### Encadrement :

Terme générique désignant une *loi*, un règlement, un code, une politique, une directive ou toute autre forme de règle édictée par *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*.

### Gestion financière :

Comprend l'administration financière, le rendement financier et l'obligation de rendre compte.

### Guide d'exploitation :

Recueil d'information sur toutes les structures de gouvernance, de gestion et d'administration qui précisent l'organigramme, la composition de chaque structure, les rôles et responsabilités, les liens entre elles et les postes de gouvernance, les procédures et politiques et tout autre document pertinent.

### Katakuhimatsheta :

Conseil des élus, faisant référence à l'entité ou l'institution qu'ils représentent.

### Loi :

Désigne la *Loi* sur l'administration financière.

### Pekuakamiulnuatsh Takuhikan :

Organisation politique et administrative de la *Première Nation des Pekuakamiulnuatsh*.

Cette dénomination désigne le gouvernement transitoire des *Pekuakamiulnuatsh*.

### Pekuakamiulnuatsh :

Ilnuatsh du Pekuakami (pluriel).

### Politique gouvernementale :



Ensemble de principes et d'énoncés indiquant la ligne de conduite et les visées portant sur un enjeu de la *Première Nation des Pekuakamiulnuatsh* et qui guident l'action ou la réflexion de la collectivité et ses institutions.

Elle est de type cadre lorsque les objectifs sont généraux et servent à coordonner les activités dans un domaine. Elle est de type sectoriel lorsque les objectifs sont spécifiques à un sujet et elle peut découler d'une politique cadre.

L'adoption d'une *politique gouvernementale* relève de l'autorité de *Katakuhimatsheta*.

*Politique organisationnelle :*

Ensemble de principes et d'énoncés indiquant la ligne de conduite et les visées portant sur un thème pour *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* et qui guident son action ou sa réflexion.

Elle est de type cadre lorsque les objectifs sont généraux et servent à coordonner les activités dans un domaine. Elle est de type sectoriel lorsque les objectifs sont spécifiques à un sujet et elle peut découler d'une politique cadre.

L'adoption d'une *politique organisationnelle* relève de l'autorité de *Katakuhimatsheta*.

*Première Nation des Pekuakamiulnuatsh :*

Nom légal de la bande tel qu'inscrit au Système d'inscription des Indiens du gouvernement du Canada.

*Société apparentée :*

Société dans laquelle *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* détient des actions.

*Système d'administration financière :*

Ensemble d'éléments financiers organisés et structurés qui forme un tout fonctionnant de manière unitaire.





## 2 ÉNONCÉ DE POLITIQUE

En 2011, *Katakuhimatsheta* s'inscrit sous la *Loi* sur la *gestion financière* des Premières Nations et adopte en 2013 une *loi* en matière d'administration financière, la *Loi* sur l'administration financière. Cette *Loi*, composée d'une gamme complète de règles, permet à *Katakuhimatsheta* de renforcer ses mécanismes de gouvernance par la mise en place d'un *système d'administration financière* rigoureux. Elle permet également l'accès à des financements à des taux préférentiels favorisant ainsi une plus grande autonomie financière.

L'adoption de la *Loi* s'inscrit dans la volonté de *Katakuhimatsheta* d'assurer la pérennité de la Première Nation et de ses institutions. Dans ses orientations politiques, *Katakuhimatsheta* nous rappelle l'importance de la vision du changement organisationnel et de cette volonté de toujours innover comme fondements de notre organisation gouvernementale et administrative : de pouvoirs centralisés à pouvoirs partagés; d'une structure hiérarchisée à une structure en réseau, responsabilisante ; d'une approche centrée sur les règles à une approche centrée sur les besoins, le dialogue et l'ajustement mutuel. De plus, il nous invite à réviser, développer et mettre en œuvre des *encadrements* et des mécanismes de gouvernance fondés sur l'efficacité, la transparence, l'intégrité, la participation et l'amélioration continue afin d'assurer la saine gestion de nos ressources.

## 3 VISÉES ET ATTENTES EN MATIÈRE DE *GESTION FINANCIÈRE*

La Politique sur la *gestion financière*, *politique organisationnelle* de type cadre, a été développée en tenant compte des orientations de *Katakuhimatsheta*, des visées et enjeux identifiés auprès des différents intervenants de *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*. Elle prend également en considération les normes du Conseil de *gestion financière* des Premières Nations et les exigences de la *Loi* sur l'administration financière.

En matière de *gestion financière*, pour *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*, les défis à relever sont nombreux : l'atteinte de l'autonomie financière, la pérennité des ressources financières et mobilières, une économie centrée sur le développement durable, des systèmes de contrôle et de gestion efficaces, une reddition de comptes sur l'utilisation des fonds publics, la participation citoyenne et des retombées sociales, financières et économiques pour la Première Nation. La *Loi* nous amène également à relever le défi de se doter d'un *système d'administration financière* qui traitera des rôles et responsabilités, du contrôle interne des actifs, des investissements, des dettes et des revenus et dépenses de la Première Nation. Sur ces différents aspects,



les exigences sont très explicites dans la *Loi* et seront traitées dans les politiques, procédures ou directives qui découleront de la présente politique.

Dans sa Politique sur la *gestion financière*, *Katakuhimatsheta* se donne deux objectifs pour lesquels il précise ses attentes.

### **3.1 PÉRENNITÉ DES RESSOURCES**

#### **OBJECTIF :**

Que *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* assure la pérennité de la Première Nation et de l'organisation par le développement d'un *système d'administration financière* et l'application de saines pratiques de gestion en matière économique, en matière de ressources financières, d'approvisionnement et d'immobilisations, et ce, dans le respect des lois et normes applicables.

#### **RÉSULTATS ATTENDUS :**

- De nouveaux revenus autonomes;
- La pérennité des ressources financières;
- Des retombées sociales, financières et économiques;
- Des systèmes de contrôle efficace;
- Un équilibre budgétaire, une planification et une budgétisation efficaces;
- La préservation du parc immobilier et des infrastructures;
- Des biens, services et actifs de qualité.

### **3.2 PRATIQUES DE GESTION FINANCIÈRE**

#### **OBJECTIF :**

Que *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* s'assure que tous les aspects reliés à la *gestion financière* soient planifiés, actualisés et exécutés de manière équitable, conforme, contrôlée et transparente.

#### **RÉSULTATS ATTENDUS :**

- Une saine gestion des comptes clients;
- Une planification et une budgétisation efficaces;
- Le maintien de l'équilibre budgétaire;
- Des exigences, règles, directives et pratiques claires en matière de *gestion financière*;
- Une population informée et impliquée;



- Des systèmes de contrôle efficace;
- Une reddition de comptes sur l'utilisation des fonds publics et des enjeux majeurs.

#### **4 PORTÉE DE LA POLITIQUE**

*Katakuhimatsheta* convie son Administration et ses différents partenaires à contribuer aux multiples défis qui nous unissent comme organisation et Première Nation.

La Politique sur la *gestion financière* s'adresse et s'applique aux élus et gestionnaires, à tout le personnel, aux membres du Comité des finances et d'audit et aux *sociétés apparentées* détenues par *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*. D'autre part, elle concerne les partenaires, les mandataires, les entrepreneurs, les organismes et groupes communautaires et la population.

#### **5 ENTRÉE EN VIGUEUR ET DATE DE RÉVISION**

Cette politique entre en vigueur le jour de son adoption par *Katakuhimatsheta*, soit le 15 mai 2018, et sera minimalement révisée à chaque 5 ans.

#### **6 RÔLES ET RESPONSABILITÉS**

##### **6.1 KATAKUHIMATSHETA EST RESPONSABLE DE :**

- Approuver les politiques, procédures ou directives de *Katakuhimatsheta* relatives à toute question se rapportant à l'administration financière;
- Approuver les budgets et les états financiers;
- Nommer les membres, le président et le vice-président du comité des finances et d'audit;
- Approuver les emprunts.

##### **6.2 LE COMITÉ DES FINANCES ET D'AUDIT EST RESPONSABLE DE :**

- Fournir des conseils et des recommandations et d'assister *Katakuhimatsheta* dans son processus décisionnel à l'égard de l'administration financière de la Première Nation.



### **6.3 LA DIRECTION GÉNÉRALE EST RESPONSABLE DE :**

- Assurer la gestion de tous les aspects relatifs au *système d'administration financière* incluant la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des activités de *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*.

### **6.4 LA DIRECTION – RESPONSABLE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES EST RESPONSABLE DE :**

- Assurer la gestion quotidienne du *système d'administration financière*. *Katakuhimatsheta* lui a confié la responsabilité de développer, de réviser, de communiquer et de veiller à l'application de la présente politique.

## **7 RÉFÉRENCES**

- La *Loi* et ses normes.
- Les modèles de politiques du Conseil de *gestion financière* des Premières Nations (2 à 14).
- Les ententes de financement avec les bailleurs de fonds.
- Les *encadrements* de *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* concernant la *gestion financière* :
  - Politique d'acquisitions de biens et de services (2014);
  - Politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations (2001);
  - Politique 93-P-1 (2010)
  - Politique d'achat et de vente de terrains (2010);
  - Grille des responsabilités: gestion des ressources immobilières et des dépendances (2010);
  - Guide du locataire et programme d'entretien du domaine Kateri;
  - Grille d'autorité de gestion (2018);
  - Politique de délégation des pouvoirs de signature et grille (2009);
  - Règlement sur le vérificateur général (2005);
  - Règlement sur la gestion des comptes clients (2016);
  - Règles d'implantation des entreprises sur les terres désignées (2014);
  - Règlement sur la rémunération des élus (mars 2017);
  - Directive sur le développement de nouveaux programmes et/ou services (2000);
  - Procédure de la gestion des comptes clients;
  - Procédure de transfert 56.1 (2008);



- Procédure complémentaire en cas de défaut (réf. 56.1) (2008);
- Cycle comptable, Cadre budgétaire;
- Processus budgétaire (2000);
- Procédure Petite caisse (2008);
- Procédure d'indemnité de déplacement (2014);
- Procédure concernant les achats décentralisés (2009);
- Politique du Conseil relativement à la transmission des conventions d'habitation (programme 56.1).
- Documents de travail
  - ✓ Vision de changement et valeurs organisationnelles (2017);
  - ✓ Orientations du Conseil (2017-2021);
  - ✓ Ententes de financement avec les bailleurs de fonds;
  - ✓ Plan directeur des immobilisations et infrastructures;
  - ✓ Tarification des services publics;
  - ✓ Fonds autonomes.



**LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE**

*Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*

